



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

DEMANDEZ LE PASS EDUCATION !

Le Pass Education est une carte qui permet d'accéder gratuitement à plus de 160 monuments et musées nationaux. Les AESH, comme les autres personnels de l'éducation nationale, y ont accès alors, demandez-le !

-

Le Pass Education est une carte qui permet d'accéder gratuitement à plus de 160 monuments et musées nationaux. La liste des monuments accessibles est [disponible ici](#).

Les nouveaux Pass, valable de 2022 à 2024 seront distribués à compter de la rentrée de janvier 2022 dans les écoles et établissements.

Ce sont les directeurs d'école et les chefs d'établissement qui sont chargés de les délivrer dans les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat après les avoir tamponnés.

Le SNALC vous conseille de vous rapprocher de ces personnels dès la première semaine de rentrée pour obtenir votre carte, à l'instar des autres personnels. En effet, si vous tardez trop, vous courez le risque que tous les pass aient été distribués et de devoir attendre longtemps avant qu'un réassort ne soit fait.

À noter que les seules modalités pour recevoir le Pass Education sont celles-ci. Aucune entreprise ni association n'est habilitée à vous délivrer le Pass, sous quelque autre forme que ce soit.